

# La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 65 Juin 2007.  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -  
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 2<sup>er</sup> trim. 2007

## ...Que se passe t-il après une décision de justice ?

En ce qui concerne les procédures au civil, souvent rien ! Le fonctionnement de la justice n'a malheureusement pas d'obligation de résultat en ce qui concerne l'application de ses décisions. C'est un système qui fonctionne en 'boucle ouverte', le plus souvent au profit de la personne condamnée.

Prenons un exemple que nous connaissons bien : Un particulier, floué parce qu'on lui a pris son bien avec la complicité d'un notaire peu regardant, engage une procédure ; Le tribunal reconnaît son bon droit et condamne la personne assignée à rétablir auprès des hypothèques l'inscription du vrai propriétaire, la condamnation étant assortie de dommages et intérêts.

Le requérant croit avoir gagné, mais il entame un véritable chemin de croix. Après des années de procédure, le jugement va rester de pure forme et reposer sur la seule bonne volonté (!) de la personne condamnée... Autant dire que la réinscription aux hypothèques sera à la charge du propriétaire, avec les frais y afférant ! En effet, paradoxalement, se rétablir dans son bon droit reste bien plus compliqué que s'accaparer d'un bien de manière frauduleuse. Ce particulier devra alors, soit engager un nouveau procès, soit abandonner, non seulement le jugement qui était favorable, mais aussi les frais, qui ne seront jamais recouvrés.

C'est pourquoi nous suggérons que la justice soit responsable de l'application de ses propres décisions, ce qui aurait pour effet de désencombrer les tribunaux et de freiner les ardeurs de ceux qui se comportent comme des escrocs !



Association pour la  
Sauvegarde des  
Côtes de Clermont  
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :  
[www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr)  
e-mail :  
[ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

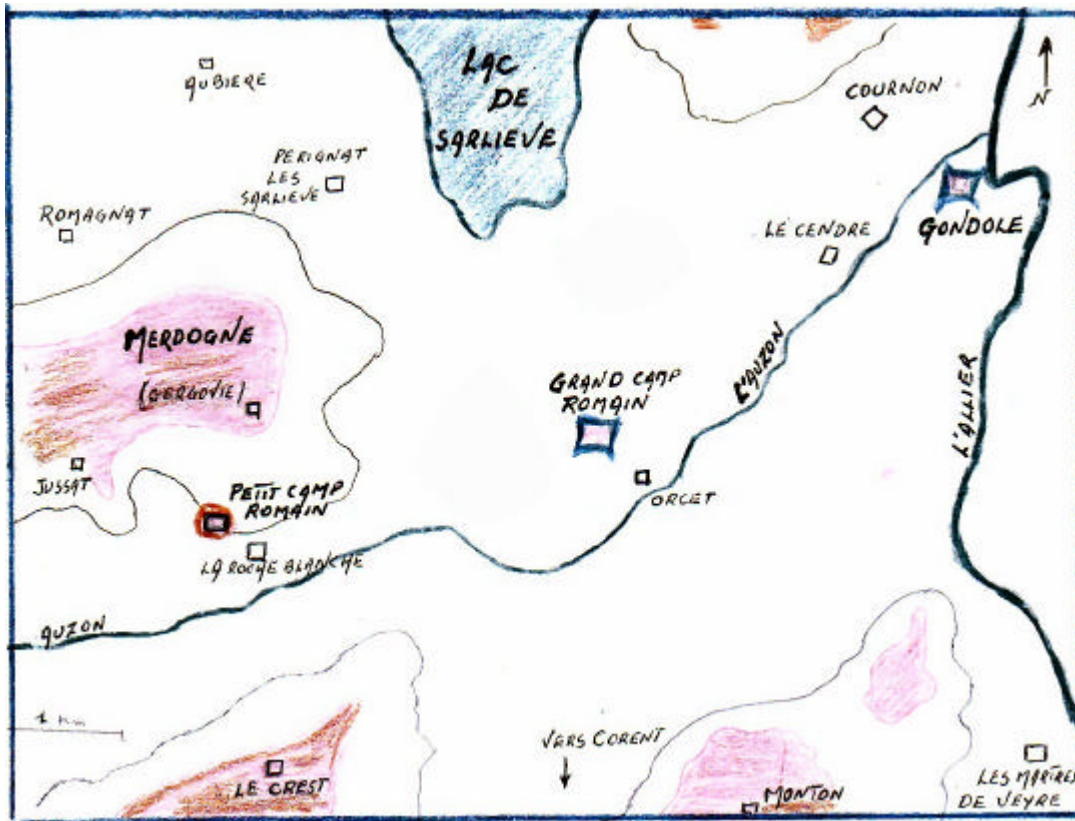


Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Claude-Henri Fournierie

## SOMMAIRE

Éditorial	1
Faudra t-il se gondoler	2
La date de la bataille	3
Fouiller pour ne plus controverser	3
L'agenda 21	4
Nettoyage des Côtes	5
Brèves Abonnement	6

## FAUDRA-T-IL ENCORE SE GONDOLER ?



« On savait déjà que les doctes partisans du site de Merdogne avaient évacué le problème posé par la présence du lac de Sarliève au pied de Merdogne en expliquant que le lac existait avant le siège, qu'il s'était asséché au 2<sup>ème</sup> siècle avant notre ère pour réapparaître après (on sait qu'en fait, il a été asséché par les Hollandais au 17<sup>ème</sup> siècle)

Il va être intéressant de découvrir maintenant une explication sur les conséquences de la présence du site de Gondole. On a découvert en effet à la confluence de l'Auzon et de l'Allier (sur le territoire de la commune du Cendré) un oppidum gaulois dont on sait qu'il était occupé au milieu du 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus Christ, période de la bataille de Gergovie.

Imaginons maintenant le fin tacticien Jules César, venant du nord avec ses légions, ignorant superbement le site des Côtes de Clermont et s'enfonçant dans la plaine avec les montagnes à sa droite et l'Allier à sa gauche. Il arrive dans le passage entre la rive orientale du lac de Sarliève et l'Allier à sa gauche, pousse jusqu'à l'Auzon et fait face à l'ouest pour installer son grand camp sur le territoire de la commune d'Orcet, au pied de Merdogne.

Ce faisant, il avait certainement pour but de déconcentrer les stratèges gaulois qui n'avaient certainement pas prévu qu'un bon général puisse s'installer avec ses légions face à un oppidum implanté sur Merdogne avec dans son dos, à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau, un autre oppidum installé sur le site de Gondole.

A Orcet, Jules César se trouvait donc dans une nasse, coupé de ses légions de renforts qui se trouvaient au nord, avec comme seul axe de repli éventuel la voie sud (approximativement l'autoroute actuelle) qui passe en outre au pied de l'oppidum de Corent. Cet axe de repli mène dans les montagnes du massif central et paraît difficilement praticable pour des troupes en retraite.

Jules César était tellement fier de cette stratégie qu'il a préféré en taire le contexte à ses lecteurs. On ne trouve en effet nulle part dans son œuvre mention de l'oppidum de Gondole qu'il n'a pourtant pas manqué de voir puisqu'il est passé à côté. Il est vrai qu'il n'était pas à un oppidum près ! On ne trouve également nulle mention des troupes qui auraient dû être détachées à la surveillance de l'oppidum de Gondole. Il ne semble pas enfin que cet oppidum ait fait l'objet d'une attaque et d'une destruction, fait d'armes que César n'aurait pas choisi de passer sous silence.

Cette situation nous appelle à une remarque et nous oblige à terminer avec humour.

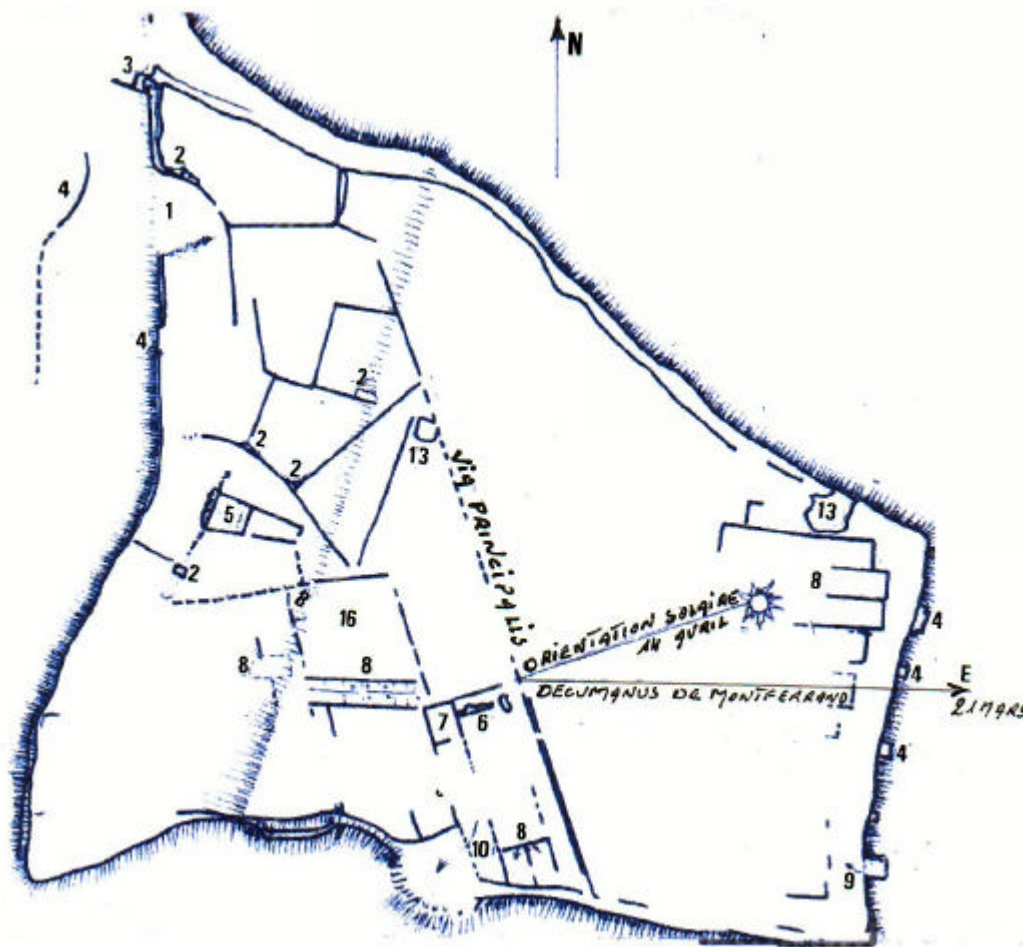
La localisation des camps de César à la Roche Blanche et Orcet paraît si peu sérieuse qu'on peut imaginer que l'expression locale 'se gondoler' pourrait avoir pour origine la réaction des Gaulois de Gondole qui se sont amusés à voir César se mettre dans une position tactique inextricable. »

## LA DATE PROBABLE DE LA BATAILLE DE GERGOVIE (selon P. Eychart)

Pour plaire aux dieux, les Romains, lorsqu'ils établissaient leur campement militaire, alignaient leur voie décumane sur le soleil levant. La position du soleil levant variant selon la saison, ceci nous permet a posteriori de retrouver le jour de l'installation. Dans le cas de Gergovie aux Côtes, on doit examiner les camps de Montferrand (grand camp) et celui de Chanturgue (petit camp). On voit que la voie décumane de Montferrand est orientée d'Est en Ouest, avec une visée qui donne l'installation de César le 21 mars (52 av. JC). Sur Chanturgue la voie décumane donne par la visée au soleil levant le 14 avril.

23 jours séparent donc l'arrivée des Romains et l'installation du grand camp, de l'édification du camp de Chanturgue. A ces 23 jours, il faut ajouter environ 8 jours pour les travaux de consolidation du petit camp. On peut donc fixer la bataille autour du 22 avril de l'année 52 avant JC.

Cette précision peut surprendre, car elle est sans exemple dans l'archéologie militaire romaine. Elle s'appuie sur le plan du camp de Chanturgue : On constate que la voie principale est oblique par rapport aux bords du plateau et aux ouvrages de la zone ouest, sans qu'une raison tactique spéciale puisse l'expliquer. Ce qui serait une anomalie architecturale est en fait l'indice d'une pratique culturelle particulière aux romains.



Plan du petit camp de Cesar

- 1 :Clavicule
- 2 Base de scorpion ou catapulte
- 3 Base de tour
- 4 Redan
- 5 Castellum
- 6 Praetorium
- 7 Annexes
- 8 Cantonnement
- 9 Corps de garde et arrivée du brachium (fossé)
- 10 Porte de droite
- 13 Carrière
- 14 Tutulus
- 16 Forum

### « Fouiller pour ne plus controverser » (LMT DU 09/06/2007)

Cet article nous surprend, bien que nous y soyons habitués, car pour qu'il y ait controverse, il faut engager un débat en comparant les éléments des deux parties : c'est-à-dire les fouilles du site officiel et celles des Côtes. Quand on sait que le site des Côtes ne bénéficie pas des largesses de l'archéologie officielle, et qu'il n'y a pas de fouille, il n'y a pas de débat et par conséquent, de controverse, dans le sens littéraire du mot !

Il est curieux de lire dans cet article une énumération de découvertes, sans précision de quantité, dans le but d'en augmenter l'importance quand le nombre fait défaut. Nous constatons encore que Merdogne, bien que parent pauvre face aux importantes découvertes de Corent et de Gondole, s'efforce de rattraper son retard par des annonces médiatiques.

## « AGENDA 21 » DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce document qui vient d'être édité par la ville de Clermont, a obtenu le label 'France' décerné à 32 villes sur l'ensemble de l'hexagone.

Ce document 'd'intentions' regroupe diverses familles du développement durable avec un engagement des équipes concernées. L'ASCOT a participé au groupe de travail animé par Mme Odile VIGNAL. Notre association est à ce titre partenaire de ce projet. Extrait de l'avant propos de M. le maire Serge GODARD :

*« Urbanisme, habitat, déplacements, cadre de vie, qualité de l'air et de l'eau, déchets, énergie : la ville de Clermont-Ferrand agit dans l'ensemble de ces domaines avec la ferme volonté d'assurer le développement durable de son territoire, de préserver l'environnement, de garder une terre vivable pour les générations futures. Cet agenda 21 actualisé regroupe de façon cohérente toutes les actions ainsi que nos engagements à venir, arrêtés dans le cadre d'une démocratie participative..... »*

L'agenda 21 est peu connu et difficilement diffusable à grande échelle (170 pages), c'est pourquoi, nous reproduisons une partie de la page qui concerne l'ASCOT. (Voir aussi le site Internet : [www.clermont-ferrand.fr](http://www.clermont-ferrand.fr))

**L'Ascot est une association loi de 1901 qui a pour but la protection et la mise en valeur des Côtes de Clermont-Chanturgue.**

### **Missions**

Les Côtes de Clermont-Ferrand au nord-ouest de la Commune constituent un espace de plus de 200 hectares de site archéologique pour l'oppidum sur le plateau des Côtes et le petit camp romain de César sur le plateau de Chanturgue.

Sur le plan environnemental, l'Ascot milite pour la mise en valeur de ce site naturel afin qu'il bénéficie à toute l'agglomération clermontoise, en partenariat avec Chamina et Clermont Communauté.

Long combat de l'Ascot, l'association a été un acteur important pour obtenir l'arrêt de la carrière en 2004 qui avait déjà endommagé l'oppidum gaulois.

Depuis, l'Ascot s'est impliquée pour l'aménagement de cette zone et en interdisant l'accès aux véhicules à moteur.

L'Ascot est par ailleurs engagée pour un libre accès au plateau de Chanturgue, occupé illégalement depuis février 1996. Cette action s'effectue très activement avec la Ville de Clermont-Ferrand et l'EPPF Smaif.

Concernant la communication, l'Ascot publie chaque trimestre « La chronique de l'Oppidum » diffusée à 600 exemplaires. Lors des visites qu'elle organise, elle distribue un dépliant qui résume les éléments archéologiques du site et les objectifs de l'association.

### **L'Ascot et le développement durable**

L'Ascot fait un travail en profondeur avec Chamina pour les chemins et avec Christian Bouchardy pour la faune et la flore. Son objectif est de rester le garant d'un cadre environnemental qui profite à tous.

L'Ascot se bat également pour la reconnaissance des Côtes comme site archéologique.



Opération nettoyage sur le site des Côtes de Clermont pour une classe du lycée Massillon  
**« La protection de l'environnement au programme »**  
LMT du 24 mars 2007

**Durtol.** Les collégiens présents, hier, sur les Côtes de Clermont ont rempli de déchets en tout genre des dizaines de sacs poubelles

Photo Campagnoni

## 1. LA JOURNÉE NETTOYAGE SUR LE TERRAIN

Des pneus, des bouteilles vides, un châssis de camion, une carcasse de voiture, un réfrigérateur, une machine à laver, des cadavres d'animaux, un cheval à bascule, une couette, des oreillers : l'inventaire n'est pas exhaustif mais suffisant pour se faire une idée de tout ce qu'on peut « trouver » au hasard d'une balade sur les côtes de Clermont.

« Nous avons pourtant emporté pas mal de sacs poubelle, mais nous ne pensions vraiment pas qu'il y aurait autant de choses », lâche avec écœurement un adolescent. Ils étaient une petite trentaine à s'être donné rendez-vous là, hier matin, dans le cadre d'un partenariat entre le lycée Massillon et l'Ascot, l'association de sauvegarde des côtes de Clermont.

Chanturgue. Sous la houlette de leur professeur de technologie et encadrés de plusieurs enseignants et responsables de l'association, les élèves de cette classe de 3<sup>e</sup> ont participé avec beaucoup d'intérêt à ces travaux pratiques, s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique sur le thème de l'environnement.

« L'environnement, cela fait partie de notre vie et comprendre pourquoi il faut le protéger, cela fait partie de l'éducation », explique Martine Chabosy, professeur de technologie. Et d'ajouter : « Pour cela, il n'y a rien de plus efficace que de se rendre sur le terrain ». Munis de gants, de pinces et de bâtons, les adolescents ont donc arpenté plusieurs heures durant un périmètre qui, pour être restreint - puisque défini autour d'une bande de chemin d'en-

viron 500 mètres - n'en révélait pas moins toute l'ampleur du problème auquel sont confrontés au quotidien les membres de l'Ascot. « Point n'est besoin d'être un écologiste militant pour être révolté par tous les déchets déversés dans ce secteur », dénonce leur président, Yves Anglaret, qui n'a pas manqué de se féliciter du partenariat établi avec Massillon, convaincu que « c'est avec les plus jeunes que l'on fera avancer les choses ».

Des jeunes qui vont maintenant plancher sur l'analyse des déchets ramassés et étudier leur dégradabilité, avant de synthétiser leur travail sous la forme d'une exposition prochainement présentée au sein de leur établissement. ■

CATHERINE JUTIER

Nous avons eu le plaisir d'accueillir des jeunes du lycée Massillon très motivés pour nettoyer les abords de la route d'accès à la tour télécoms. Bien encadrés par leurs professeurs, Mme Chabosy et M. Dhumes, ils ont élaboré avec les monticules d'objets de toutes sortes un projet pédagogique et viennent de nous en présenter les conclusions.

Travail remarquable réalisé avec support informatique où chaque participant a fait son analyse personnelle : sur la durabilité des déchets, leur impact sur la nature etc...

Bravo les jeunes, et rendez vous l'année prochaine

## 2. LA PRESENTATION DE L'ANALYSE

LMT DU 15/06/07

ENVIRONNEMENT ■ Les élèves de 3<sup>e</sup> de Massillon acteurs d'un éco-projet

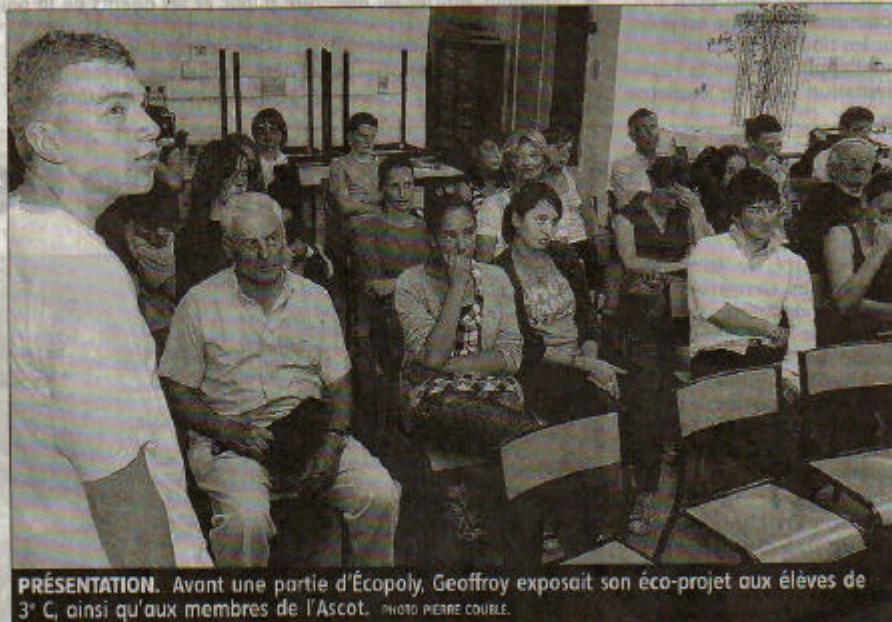
# Des écoliers férus d'écologie

Grâce à la mobilisation des élèves du collège Massillon et des membres de l'Ascot, une opération éco-citoyenne a été proprement menée...

MARIE-EDWIGE HÉRRARD

Ils étaient vingt-six à avoir relevé leurs manches, en mars dernier, afin de participer à une journée de grand nettoyage sur les Côtes de Clermont.

Guidés par les membres de l'Ascot (Association pour la Sauvegarde des Côtes-de-Clermont-Chanturgue), tous avaient pu réaliser que la protection de l'environnement est l'affaire de tous, et peut-être davantage encore celle des plus jeunes ! C'est donc avec entrain et enthousiasme qu'ils avaient répondu à l'invitation d'Yves Anglaret, président de l'Ascot, afin de participer au plus près à une réelle action de protec-



tion d'un site remarquable. Un enthousiasme à la hauteur de la surprise (voire de la consternation !) suscité par le triste butin amassé par les collégiens. Deux à trois tonnes de détritus hétéroclites

avaient été glanées. Toutefois, de ce constat est née la volonté de produire une trace manifeste de l'expérience. Un exposé des éco-projets faisant suite à cette journée a donc eu lieu. Une exposition

à destination des classes de 6<sup>e</sup> devrait suivre, afin de diffuser un message qui, à défaut d'être naturel, est essentiel : être vigilant quant à l'environnement, et ce dès le plus jeune âge ! ■

## Chronique par Internet

Nous envoyons la Chronique directement par Internet à certains de nos abonnés.. Nous leur demandons de bien vouloir valider la demande d'accusé de réception qui s'ouvre à l'ouverture du message. Ceci nous permettra de contrôler que tout le monde a bien reçu notre journal. En effet certaines personnes nous ont indiqué ne pas avoir reçu leur numéro, pourtant expédié...

## Chanturgue

Les dernières procédures ont rendu libre l'accès de Chanturgue au public. Malheureusement, il se trouve que l'application de cette décision n'est pas acceptée par l'occupant des lieux qui utilise ses chiens pour dissuader les promeneurs. Nous regrettons qu'aucune plainte n'ait été déposée qui s'ajoutant à celles de l'ASCOT nous auraient aidés dans la nouvelle procédure que nous nous proposons d'engager.

## La carrière, les motos

Au cours de la dernière réunion à Clermont Communauté, l'unanimité a été faite pour interdire quads et motos sur l'ensemble des Côtes et la carrière. Des arrêtés d'interdiction ont été décidés par les municipalités de Clermont, Blanzat, Nohanent, celui de Durtol est en cours. Rappelons que ces arrêtés ne concernent que les chemins, puisque les terrains privés sont naturellement interdits. C'est une première étape, bien que nous sachions qu'un arrêté n'arrête rien s'il n'est pas accompagné d'une action de police dont les maires ont le pouvoir. Actuellement, Clermont Communauté recherche un emplacement pour que cette activité se poursuive dans une zone où elle posera moins de problème

## La table d'orientation

Sur l'emplacement où P Eychart aimait à commenter la bataille de Gergovie, nous inaugurerons pour les journées du patrimoine une table d'orientation paysagère et archéologique. Cette table sera constituée d'une dalle en pierre de Volvic de 2 x 2m de surface et 20 cm d'épaisseur sur laquelle sera encastrée la lave émaillée. Le pourtour de la pierre sera agrémenté d'une frise sculptée. La date de l'inauguration retenue est le samedi 15 septembre après midi. Une animation est prévue avec visite commentée du site archéologique.

## Les Côtes, un intérêt touristique constant

Plusieurs demandes émanant de groupes venant visiter l'Auvergne nous sont adressées pour visiter le site des Côtes, preuve que le site officiel inspire bien des doutes !

Bulletin d'abonnement à " <i>La Chronique de l'Oppidum</i> " à retourner à ASCOT, 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand
Nom / Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Souhaite recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 €(4 numéros)

Bulletin d'adhésion à l' " <i>ASCOT</i> " Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@gergovie.fr ✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)
Nom / Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.
Adhésion annuelle : 16 € <input type="checkbox"/>
Membre bienfaiteur (30 € ou plus) <input type="checkbox"/>